

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** (18): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

saurais, jusqu'à plus ample information, l'admirer autant que vous. Sa conclusion contre tout rayé est plus absurde encore que la proscription actuelle du lisse.... et une conclusion de ce genre ne saurait faire supposer des raisonnements bien brillants. A moins que l'auteur n'ait cru devoir demander le tout pour mieux obtenir la partie, comme il arrive quelquefois en controverse.

Une mitrailleuse, au moins telle que la Gattling, ne remédierait qu'imparfaitement au vice signalé. A quoi sert un feu *successif* si rapide sur des buts mobiles et à distance inconnue sans faculté proportionnelle de pointage? Si la hausse est d'emblée inexacte, ou si l'ennemi se déplace au premier coup, la merveilleuse manivelle n'a plus d'effet. Il faut repointer, et l'on a une grosse et compliquée machine pour une minime balle utile.

En position, pour battre un point fixe et connu, un pont, un défilé, une gorge de redoute, comme c'était le cas en Amérique, la Gattling est excellente; elle économise réellement du temps et du personnel.

Pour la campagne, tant qu'elle devra être braquée sur un affût, le canon, c'est-à-dire le gros coup simultané au pointage, vaudra mieux.

Autre chose serait une mitrailleuse à bras ou sur la fourchette (ou dans le genre de ce qu'a proposé récemment le roi de Suède); on aurait alors le jet presque continu et très mobile. Manié par des braves un tel engin rendrait d'éminents services. Arrivera-t-on là?.... Vous pouvez le savoir mieux que moi. En attendant, courage et succès! La science et ses applications à la tactique sont loin d'avoir dit leur dernier mot, et longtemps encore elles auront besoin d'artilleurs zélés et studieux comme vous....

Croyez-moi toujours votre bien dévoué

F. LECOMTE,  
colonel fédéral.

---

Dans notre prochain numéro nous publierons le rapport présenté à la dernière réunion de la section vaudoise de la Société militaire fédérale par le président sortant, M. le colonel Tronchin.

---

A Monsieur B. à Broncourt: nous n'avons pas ces tableaux; adressez-vous au Département militaire fédéral. — A M. St., à Paris: Reçu le mandat; la note acquittée suivra sous peu. — M. H., à Fribourg: Mille remerciements pour les deux cartes.

---

## PUBLICATION.

Le Département militaire fédéral porte à la connaissance de Messieurs les officiers d'artillerie et artilleurs que quelques chapitres du *Manuel pour les officiers d'artillerie suisses* ont paru par cahiers détachés, à savoir:

Chapitre I. Poudre de guerre;

» X. Service de campagne et tactique;

» XV. Notices de mathématiques, physique et mécanique.

Ces cahiers peuvent être percus aux prix ci-dessous indiqués auprès du commissariat fédéral en chef et chez les commissaires des guerres des écoles sur les places d'armes de l'artillerie:

Cahier n° I à 40 cent.

» n° X à 50 »

» n° XV à 80 »

*Le Département militaire fédéral.*